



IMEP – Institut Royal Supérieur de Musique et de Pédagogie
Rue Henri Blès 33A (entrée principale) – 5000 Namur – Rue Juppin 28 (siège social)

BACHELIER : AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR EN MUSIQUE

Domaine : Musique (type court)
Premier cycle (180 ECTS)
Entrée en vigueur : année académique 2024-2025

*Note : depuis septembre 2023, il n'est plus possible d'entamer une formation d'AESI. Ce cursus est remplacé par le
[« Bachelier en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique »](#)*

BLOC 3 – C1B3					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<u>UE 11 – Pratique artistique – C1B3 - AESI éducation musicale</u>					
Pédagogie musicale	90	4	4	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	2	1	Intermédiaire	1
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	1	Intermédiaire	1
Harmonie pratique	30	2	1	Intermédiaire	2, 3, 6
Stages d'enseignement général	45	7	1	Continu	4, 5, 6, 8
Travail de fin d'études	30	3	3	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
<u>UE 12 – Cours périphériques – C1B3 – AESI éducation musicale</u>					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 7
Créativité musicale	30	2	2	Continu	4, 5, 6, 8
Rythmique et mouvement	30	2	2	Intermédiaire	1
Stages « communication »	15	2	1	Continu	5, 6, 7, 8
<u>UE 13 – Formation musicale – C1B3 - AESI éducation musicale</u>					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 5
Analyse et écritures - écritures	60	4	1	Intermédiaire	2, 3, 6
Analyse et écritures	60	3	1	Continu	2, 3, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 7
<u>UE 14 – Culture générale – C1B3 - AESI éducation musicale</u>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	60	2	3	Continu	3, 4, 5, 6
Questions religieuses et liturgiques	30	2	1	Quadrimestre	3, 4, 5, 6
<u>UE 15 – Cours d'initiation – C1B3 - AESI éducation musicale</u>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	7
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	8
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	3

825

60

Acquis d'apprentissage spécifiques (AAS)

A la fin du cycle, l'étudiant doit être capable :

- 1) De pouvoir choisir et justifier un répertoire vocal adapté au public scolaire (AAT 1, 5, 6).
- 2) D'interpréter simultanément des chants et leurs accompagnements tout en posant un regard attentif au public (AAT 1,5).
- 3) A partir d'une audition, de transcrire un chant de niveau scolaire et y ajouter les principaux accords de la notation anglo-saxonne (AAT 2).
- 4) A partir d'une audition, de transcrire, identifier la structure et réaliser un arrangement vocal et/ou instrumental (instruments scolaires) (AAT 2,3, 5).
- 5) D'avoir une connaissance générale des voix, des instruments et leurs classifications, de l'histoire de la musique (AAT 2,3).
- 6) De comprendre, s'approprier et appliquer les programmes en vigueur en terme de savoirs, savoirs-faire et compétences (AAT 5, 6, 8).
- 7) A partir de formules vocales et/ou rythmiques, proposer des échauffements, des exercices, qui dans une démarche didactique en favoriseront la maîtrise (AAT 1, 5).
De situer le rôle de l'éducation musicale dans la problématique de la formation scolaire en s'appuyant sur des connaissances
- 8) en matière de psychologie de l'apprentissage et du développement, de pédagogie générale et de méthodologie générale et spécifique (AAT 4, 5, 7).
- 9) D'auto-évaluer sa pratique et de la réguler (AAT 4, 5, 6).
De maintenir l'élève en harmonie avec le milieu scolaire et la vie sociale en le confrontant à une pratique pédagogique du bien-être et lui permettant de valoriser ses dispositions particulières (AAT 7,8).
- 10) De maîtriser la langue française orale et écrite comme outil de communication efficace.
- 11)

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.